

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 février 2024

Le cinq février deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence du Maire, Florent CHOLAT.

Date de convocation : 30 janvier 2024

Présents : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Elise BRALET, Hervé ALOTTO, Jean-Paul JULIEN, Christine CAVARRETTA, Carole ANDRIES, Pierre-Alain MENNERON, Sarah AFENDIKOW, Benoît ROSSIGNOL, Lucie HARREAU, Pascal PERRIER, Hubert COLLAVET

Absentes : Brigitte ORGANDE, Nathalie BARON

Secrétaire de séance : Pierre-Alain MENNERON

DEL2023_005 : Convention d'occupation précaire local infirmier

Compte-tenu du projet en cours d'espace médical, la commune souhaite pérenniser la situation de l'infirmière située sur la commune. Cette démarche répond à une urgence liée à la situation précaire de cette dernière. Il est donc proposé, à titre exceptionnel, d'accueillir Mme BINET Lucile dans des locaux communaux.

Ainsi, la commune de Champagnier souhaite mettre à disposition, de manière temporaire, un local communal auprès de Mme BINET Lucile dans le cadre de son activité d'infirmière libérale.

La présente convention vise donc à déterminer les règles appliquées entre la commune, bailleur du local, et Mme BINET Lucile, preneur.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le principe de mise à disposition temporaire de locaux communaux à Mme Binet Lucile dans le cadre de son activité d'infirmière libérale ;
- **D'approuver** les termes de la convention annexée à la présente délibération ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Modalités de vote : 13 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

Florent CHOLAT
Maire



Pierre-Alain MENNERON
Secrétaire

Certifié exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le : 14 FEV. 2024
Publié le : 14 FEV. 2024